



HONORAIRES DE LOCATION

Tarifs à compter du 01/08/2023

Nos honoraires sont appliqués selon l'Article 6-1 de la loi du 2 Janvier 1970 (loi Hoguet), loi ALUR du 24 mars 2014, en vigueur depuis le 27 mars 2014.

3 grandes zones sont définies pour l'encadrement des honoraires dus par le locataire :
Les zones « très tendues », « tendues » et « non tendues ».

➤ **Nos honoraires de location sont appliqués en zone non tendue.**

A LA CHARGE DU LOCATAIRE	A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE
<ul style="list-style-type: none">Pour l'établissement de l'état des lieux : 3€ TTC/m² de la surface habitable. <p>Pour les visites, la rédaction du bail et la constitution du dossier : 8 € TTC/m² de la surface habitable.</p> <p style="text-align: center;"><u>OU</u></p> <ul style="list-style-type: none">1 mois de loyer hors charges	<ul style="list-style-type: none">Pour l'établissement de l'état des lieux : 3€ TTC/m² de la surface habitable. <p>Pour les visites, la rédaction du bail et la constitution du dossier : 8 € TTC/m² de la surface habitable.</p> <p style="text-align: center;"><u>OU</u></p> <ul style="list-style-type: none">1 mois de loyer hors charges
<u>Application de la formule la moins onéreuse</u>	

GESTION LOCATIVE

- Taux de gestion à **7.08 % TTC**
- Assurance loyers impayés à **2.50 % TTC**

Gestion locative en partenariat avec LE SERVICE DE GESTION 24, Rue de L'Europe – 44240 LA CHAPELLE-SUR-ERDRE contact@leservicegestion.fr – SARL unipersonnelle au capital de 10 000 € - RCS de NANTES N°795 002 328 – Carte « Gestion immobilière » N°CPI 4401 2016 000 010 145 – CCI de Nantes- Saint-Nazaire – Garantie VERSPIEREN (8 avenue du stade de France – 93210 SAINT-DENIS)